

**ELECTIONS GENERALI : SPECIAL DEUXIEME TOUR !**

Elections Professionnelles le 21 juin 2016
VOTEZ POUR LES LISTES FO !



Grâce à vos votes, notre syndicat FO a obtenu la représentativité dans l'UES et dans l'établissement DMSMO. MERCI !

Nous devons notre représentativité grâce au travail acharné de nos militants y compris dans le réseau commercial (et ce malgré tous les obstacles et les diffamations contre notre syndicat) mais aussi grâce à tous ceux qui ouvertement ou dans l'ombre qui ont œuvré à ce résultat, alors merci à tous ceux qui ont voté au 1^{er} tour pour les listes FO !

Cependant, le quorum n'est pas atteint dans le collège des non cadres pour le CE DMSMO (titulaire) et pour les DP (DMO et DMS en titulaire et suppléant) de la région parisienne.

Mais, rien que dans le collège Cadres nous avons déjà doublé le nombre de nos élus !

Ont été élus :

CE Cadres : Jérôme Nouvellon - Gérard Vacca - Christian Bou - Chedli Mestiri

CE Non Cadres : Marie Louise Tacconi (notre camarade de Marseille en suppléante) - 2ème tour pour le titulaire.

DP DMS Cadres : Isabelle Malès - Chedli Mestiri - Richard Huet - Gérard Vacca

DP DMS Non Cadres : 2ème tour pour titulaire & suppléant

DP DMO Cadres : Christian Bou - Gilbert Yebga

DP DMO Non Cadres : 2ème tour pour titulaire & suppléant

Notre syndicat FO progresse donc dans l'établissement DMSMO passant de 13,84 % en 2013 à 14,66 % en 2016 pour les cadres et les non cadres (hors collège inspecteurs). **C'est surtout au niveau du Comité d'Etablissement que la situation a évolué.** La CFDT perd un siège passant de 5 sièges à 4, l'UNSA perd également un siège passant de 5 à 4, la CFE-CGC reste à 3 sièges. Seuls FO et CGT gagnent un siège passant chacun de 2 à 3 sièges. **Il est évident que les syndicats qui ont signé l'accord du 17 décembre 2015 qui nous impose une semaine de travail de plus non rémunérée et des horaires aggravés ont perdu ensemble 2 sièges. Par contre, les syndicats qui s'opposent à cet accord qui anticipe sur la loi El Khomri et qui en réclament le retrait ont gagné 2 sièges.**

Pour notre syndicat FO c'est un encouragement à poursuivre notre action sur tous les plans.

Alors pour ce deuxième tour d'élection, pas une voix ne doit manquer sur nos listes FO !

Et ce, au sein de Generali, par exemple, pour faire aboutir nos revendications pour le rétablissement des prestations de frais de santé, l'intégration de GIS au sein de l'UES, l'annulation de l'accord du 17 décembre 2015 ... et toutes les revendications qui figurent dans les 17 raisons de voter FO reprises dans cette profession de foi. Ou, sur le plan national, pour apporter votre soutien à FO qui reste déterminé à lutter pour le retrait du projet de Loi Travail dans l'unité de 7 organisations nationales de salariés et de jeunes.

Toute l'équipe FO est déjà fière du résultat obtenu et nous allons tout faire pour le confirmer au second tour. Il était initialement prévu le 16 juin mais c'est le jour du match Allemagne Pologne à Saint-Denis alors il a été décalé au 21 juin 2016.

Alors le 21 juin votez pour les listes FO !

ELECTIONS GENERALI : POURQUOI UN DEUXIEME TOUR



LE 21 JUIN 2016 ?

Le 2 juin 2016 a eu lieu le premier tour des élections professionnelles à Generali. En raison d'une participation trop faible dans les collèges des non cadres en CE (titulaire) et en DP DMO et DMS (titulaires et suppléants), **le quorum** (*) nécessaire pour valider ce premier tour n'a pas été atteint en CE non cadres titulaires et en DP DMS et DP DMO (*participation insuffisante probablement due en partie aux perturbations de transport actuelles pour se rendre sur le site de St Denis, aux problèmes de réception de vote par correspondance et par le nombre important de bulletins nuls*).

Il est donc nécessaire d'organiser un second tour (et cette fois-ci peu importe si le quorum est atteint ou non) **pour élire vos représentants non cadres en CE titulaires et en DP titulaires et suppléants.**

(*) Le **quorum**, aux élections professionnelles, est le nombre de suffrages valablement exprimés (à l'exclusion des votes blancs et nuls) divisé par le nombre d'électeurs inscrits, généralement ramené sous la forme d'un pourcentage. Il est déterminé pour chaque urne (dans chaque collège : CE/DP ; titulaires/suppléants). Le quorum est donc l'indicateur du taux de participation aux élections professionnelles. Mais on doit aussi déterminer le quorum pour savoir si le premier tour des élections professionnelles est valable ou non. Il ne l'est que si le quorum atteint 50 %. Dans le cas contraire, un second tour devra être organisé. La représentativité est calculée sur les résultats du premier tour avec ou sans quorum. Mais les élus non cadres titulaires (CE et DP DMS DP DMO) ne seront connus qu'après le second tour. Ce n'est donc pas fini et c'est la raison pour laquelle vous êtes amenés à voter encore une fois pour le second tour des élections professionnelles.

Le 2 juin vous avez été déjà très nombreux à soutenir nos listes Non Cadres, alors le 21 juin soyez encore plus nombreux à voter pour les listes FO !

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>NOS CANDIDATS DP DMO Délégués du Personnel des « Métiers Opérationnels » Collège Non Cadres Titulaires & Suppléants</p>  | <p>NOS CANDIDATS CE DMSMO Comité d'Etablissement des Directions des « Métiers Support » et des « Métiers Opérationnels » Collège Non Cadres Titulaires</p> | <p>NOS CANDIDATS DP DMS Délégués du Personnel des « Métiers Support » Collège Non Cadres Titulaires & Suppléants</p>  |
| <p>YOUSOUF GOOLAMY – IBTISSEM ZANTOUTE SLIMANE MASSET - MARIE-HELENE BAGASSIEN ILHAM BOUTAHIR – LAURA GODIN AMAR GUECHACHE – GHISLAINE RENAULT THOMAS JUIN - VERONIQUE VAILLANT</p> | <p>YOUSOUF GOOLAMY JACQUELINE SAGO CATHERINE HATET KOATA CISSE JEAN MARIE TRAVERS</p> | <p>SALEHA RAHMOUNI – ROBERT GREDIN MARION PIERROT – MARC NEDOT</p> |
|  |  |  |

LE 21 JUIN 2016, VOUS AVEZ 17 BONNES RAISONS DE VOTER POUR LES LISTES FO ! ET AINSI SOUTENIR NOS REVENDICATIONS (*)

SALAIRES : Le retour aux augmentations générales pour tous (0% en 2015 & 2016 !)

Une compensation salariale dès 2016 (rattrapage) pour l'augmentation du temps de travail en 2016 non compensée !

FRAIS DE SANTE : Ouverture urgente d'une négociation pour un nouvel accord Frais de Santé comportant des garanties au moins au même niveau que l'accord précédent. L'avenant N°9 est très préjudiciable pour les salariés (restes à charge conséquents).

GIS / UES : Intégration de la succursale française de GIS (Production Informatique) au sein de l'Unité Economique et Sociale (UES) Generali France Assurances.

TELETRAVAIL :

Application immédiate du télétravail sur 2 jours sans restriction à tous ceux qui le souhaitent.

La prise en charge par l'employeur des frais restant à charge des salariés par le biais d'une indemnisation (frais de repas, d'occupation et frais d'équipement).

ORGANISATION & TEMPS DE TRAVAIL :

Fin des nouvelles contraintes horaires inutiles pour le service Clients qui nuisent à l'efficacité du travail et aggravent les conditions de vie et de travail des salariés.

Retour aux modalités de l'accord sur le temps de travail de 2003 et donc rétablissement des jours de RTT qui ont été supprimés !

EMPLOI : Des embauches en CDI dans tous les services en sous-effectifs et la requalification en CDI de tous les contrats précaires (CDD, intérimaires et autres).

Trop souvent les départs ne sont pas remplacés = Danger pour la santé des salariés qui doivent absorber une charge de travail supplémentaire !

**ELECTIONS GENERALI
SECOND TOUR !
LE 21 JUIN 2016**

VOTEZ POUR LES LISTES FO !



FRAIS DE DEPLACEMENTS : Un alignement sur les meilleures pratiques du Groupe et de manière équitable entre les salariés.

ESPACE DE TRAVAIL : Les bureaux partagés sont un facteur de stress supplémentaire pour les salariés. Prise en compte du souhait des salariés désireux de conserver leur bureau individuel et également les avis des salariés émis lors des déménagements (souvent pertinents).

Hygiène : Le retour des poubelles pour chaque bureau (OUI au tri sélectif mais NON à la suppression des poubelles !) Augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux et des matériels.

() Comme tous les salariés le savent, nos revendications n'ont pas un caractère électoral, elles correspondent à l'action constante de notre syndicat FO en négociations, en CE, en DP et CHSCT.*

SPECIAL CRC : Classe 4 pour tous les CRC dès 2 ans passés dans le service, l'intégration totale des primes dans le salaire en cas de mobilité, l'arrêt des pratiques managériales non respectueuses et de « flicage » provocatrices de stress et la suppression de la tranche E jusqu'à 18h45 (peu d'appel ...).

ACTIVITES SOCIALES & CULTURELLES :

Des prestations ASC à la hauteur des attentes des salariés. Revalorisation des tranches de QF et ouverture d'une réflexion sur un rééquilibrage des prestations et de leurs prises en charge.

REORGANISATIONS : STOP !

« Pause » dans les réorganisations incessantes qui n'ont que pour effet de désorganiser toute l'entreprise et de stresser les salariés !

Elections Professionnelles le 21 juin 2016
VOTEZ POUR LES LISTES FO !

GENERALI

JE-NOUS-TOUS
AVEC **FO!**



CLASSIFICATIONS : A revoir pour mettre fin aux discriminations dans les classifications (surtout dans les classes 3 et 4 qui font parfois le même travail) et les rémunérations.

ALTERNANCE : Proposition d'un contrat CDI à tout alternant de Generali à la fin de sa formation.

Veiller à la diversification des tâches effectuées par l'alternant durant toute sa formation.

EPARGNE SALARIALE : Suppression du plafonnement de l'intéressement et de la participation (enveloppe P+I) qui de fait limite le montant des primes versées alors que les salariés seraient en droit de pouvoir obtenir des montants supérieurs.

Le retour à l'abondement dans le cadre d'une enveloppe financière séparée.

FORMATION / TUTEURS :

Reconnaître l'investissement des salariés qui assurent ces tâches par une reconnaissance financière adaptée à leur mission et charge de travail.

ECOUTES & ENREGISTREMENTS DES COMMUNICATIONS : Ouverture d'une négociation sur ce thème (suite à notre courrier, la Direction s'y était engagée) en vue d'aboutir à un accord collectif définissant des garanties pour les salariés afin qu'ils ne puissent pas être sanctionnés dans le cadre de la mise en place de ce système (code de déontologie comme il en existe ailleurs).

CONTRATS D'ASSURANCES GENERALI : Revoir les offres actuelles pour offrir de meilleurs tarifs préférentiels (plus concurrentiels) aux salariés de Generali.

POUR TOUTES CES RAISONS, LE 21 JUIN 2016,
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR FAIRE
ENTRENDRE NOTRE VOIX ... VOTRE VOIX !